

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de **M. Eric MARTIN, Maire.**

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Laëtitia DUFOUR, Sébastien DURAND, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MERIGOT, Pierrick MURCIER, Catherine MOULLER, Christiane ROSSILLE

Absents excusés : Annette CARTIER DUBOST pouvoir à V FILLION, Yves GAULIER pouvoir à C ROSSILLE, Pierre CREPIN pouvoir à L CHATELUS

Absentes : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU

Date de la convocation : mercredi 7 décembre 2022

Secrétaire élue pour la séance : Martine MERIGOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20221213-DCM202266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

N°2022-66 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ANNÉE 2023

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, expose au Conseil municipal que la commune pourrait prétendre à l'attribution d'un financement dans le cadre du dispositif Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aider à financer les travaux de construction d'un préau à l'Ecole Maternelle.

Le montant des travaux est de 42 102.00 HT. Ils seront prévus au Budget 2023 et réalisés dans l'année.

La demande de subvention DETR est faite dans le cadre des opérations scolaires.

Ce préau permettra à l'école maternelle de faire des activités sous abri par forte chaleur, pluie, vent, froid en privilégiant la sécurité en dépit des conditions climatiques.

Pour se porter candidate la commune devra déposer son dossier sur la passerelle dématérialisée dès son ouverture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du dispositif DETR pour l'aider à financer ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 14 décembre 2022

Le Maire, Eric MARTIN

La secrétaire de séance, Martine MERIGOT

